

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Unité :

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. - PV 00641/97

N° PIÈCE N° FEUILLET

01

1

ANALYSE ET REFERENCES :

O B J E T : Objet volant non identifié.TEMOIN : Mr V. J.

Nous soussigné : gendarme N P , affecté à la compagnie de , en résidence à

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Le 29 août 1997, monsieur V. J. se présente à notre unité. Il nous avise que le mercredi 27 août 1997, entre 4h45 et 5h00, il a vu un phénomène étrange dans le ciel à

Le matin du 29 août 1997, en ouvrant le journal " ", Mr V. voit un article concernant un "OVNI". Après lecture de celui-ci, il constate que les faits observés par Mr F. depuis son domicile à , sont quasi identiques. L'article précise que Mr F. a effectué une déposition à la gendarmerie de (Procès-verbal de renseignement administratif numéro 319/97 en date du 27 août 1997). Mr V. prend immédiatement contact avec cette unité qui lui conseille de se présenter à la brigade de gendarmerie la plus proche de son domicile.

Le 27 août 1997 vers 4h45, Mr V. distribue les journaux dans la commune de . Il remonte la rue de en direction du bourg quand soudain il aperçoit une petite boule verte, très brillante, au dessus des habitations. C'est une boule verte, sans queue, n'émettant aucun bruit. Elle se déplace horizontalement du sud-ouest au nord-est. Mr V. n'a pu la voir que pendant environ 3 secondes. Il n'est pas en mesure d'évaluer sa vitesse.

(Cf, procès-verbal d'audition, pièce n°2)

Nous rendons-compte des faits à notre commandant de compagnie et transmettons un message de renseignements n°1158/2/97 au groupement de gendarmerie de (Centre Opérationnel de la Gendarmerie et Brigade Départementale de Renseignements Judiciaires).

1 M. le préfet
1 Général, commandant la région aérienne
2 Direction générale de la gendarmerie nationale
1 Archives

Date de clôture
07/09/1997

Transmis le :

par L'Adjudant

Signature

Signature et

Unité :

BT

C.U. - PV 00641/97

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE	N° FEUILLET
02	1

Nous soussigné : gendarme N P , affecté à la compagnie de , en résidence à

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

V J , 53 ans,
né le à
demeurant

marié, commerçant, nationalité française,

qui déclare le vingt neuf août mil neuf cent quatre vingt dix sept à seize heures et trente deux minutes:"-----

---Le mercredi 27 août 1997, entre 4h45 et 5h00, je me trouvais rue à et je rentrais dans le bourg en direction du nord-ouest. Je distribuais les journaux. A un moment donné j'ai aperçu une boule verdâtre passer au dessus des habitations, horizontalement de sud-ouest en nord-est. C'était une petite boule très brillante mais n'émettant aucun bruit que j'ai pu voir pendant trois secondes. Au moment où j'ai vu cet objet je me trouvais hors de mon véhicule. J'ai cru sur l'instant que c'était une fusée de feux d'artifice. Je me trouvais seul. Depuis mercredi je n'en ai parlé à personne. Ce matin en lisant le journal j'ai vu le témoignage de monsieur F M . Son récit m'a rappelé ce que j'avais vu mercredi matin. L'heure coïncidant et la description de la boule verte étant identique que celle que j'ai vu, j'ai décidé de téléphoner à la brigade de gendarmerie de . Les gendarmes de cette unité m'ont conseillé de me présenter à la gendarmerie la plus proche.-----

SI: Je ne suis pas en mesure d'évaluer la vitesse de cet engin. Je ne l'ai vu que trois secondes. Il s'agissait d'une simple boule verte sans queue.-----

SI: Il faisait nuit, il n'y avait ni brouillard ni brumes. Le temps n'était pas couvert. Il faisait au environ de 20 degrés.-----

SI: Il n'y a eu aucune chute de débris.-----

SI : L'objet n'a pas changé de couleur.-----

A , le vingt neuf août mil neuf cent quatre vingt dix sept, à dix sept heures.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."--

La ~~personne~~ entendue

L'enquêteur